Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251217-DEL_2025_285-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2025

Date de convocation : 03/12/2025 **Date d'affichage :** 03/12/2025	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 34 34

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre, à 19 Heures 00, à la VIEUX-VY-SUR-COUESNON (salle des fêtes – Rue Yvonnick Laurent), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, FOUGLE Alain, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MESTRIES Gaëlle, LOREE Michel, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, MASSON Josette, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
HAMON Carole, MOREL Gérard, SENTUC Véronique

Secrétaire de séance : Monsieur DEWASMES Pascal

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251217-DEL_2025_285-DE

N° DEL_2025_285

Objet **Personnel**

RH - Mise à jour du document unique et plan d'actions 2026

La mise en place et la mise à jour périodique du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans l'établissement afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. Il s'agit d'un état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication sur ce sujet,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, en fonction des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de l 'établissement.

Afin de répondre à cette obligation, l'établissement a mis à jour l'évaluation des risques pour plusieurs unités de travail, regroupant des métiers et situations similaires.

En 2025, la mise à jour a porté sur les unités de travail « Crèches » et « Chantier d'insertion » pour les risques physiques, et sur les unités de travail « Services administratifs » et « Travail social » pour les risques psycho-sociaux.

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine. L'évaluation des risques physiques a été faite par le service des ressources humaines, accompagné par le Centre de Gestion. L'évaluation des risques psycho-sociaux a été faite entièrement par le Centre de Gestion.

Pour chaque unité de travail, l'ensemble des situations de travail et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT) a été élaboré également pour l'année 2026.

Le document unique sera consultable auprès du service des ressources humaines.

Les documents sont en annexe.

La mise à jour du DUERP et le PAPRIPACT 2026 ont fait l'objet d'un avis favorable lors de la séance du Comité Social Territorial du 27 novembre (avec une réserve de la part du Collège des représentants du personnel).

Il vous est proposé de valider la mise à jour du DUERP et le PAPRIPACT 2026.

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant l'accompagnement du Centre de de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ille-et-Vilaine,

Vu l'avis favorable Comité social territorial réuni en F3SCT en date du 27 novembre 2025,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251217-DEL_2025_285-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE la mise à jour 2025 du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT) pour l'année 2026.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 17/12/2025
Le/la secrétaire de séance,
Monsieur DEWASMES Pascal

Le *17/12/2025,*
Le Président,
Claude Jaouen

